

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 3423)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Binet

ARTICLE 18 A

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« et L. 512-2 à »

la référence :

« , L. 512-3 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.